



## Litige avec un assureur de voiture parking

-----  
Par Visiteur

Bonjour, j'ai déclaré a mon assureur un accrochage sur un parking.j'ai découvert l'aile arriere droit rayée que j'ai signalé quelques jours apres mon passage sur ce parking. Je suis assuré tout risque. l'expert a signalé a mon assureur que c'est en reculant que j'ai rayé ma voiture or je suis formel je suis seul a conduire mon véhicule et c'est le premier constat que je fais depuis 12 ans. l'assureur refuse de rembourser la réparation au garage. que dois-je faire cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour, j'ai déclaré a mon assureur un accrochage sur un parking.j'ai découvert l'aile arriere droit rayée que j'ai signalé quelques jours apres mon passage sur ce parking. Je suis assuré tout risque. l'expert a signalé a mon assureur que c'est en reculant que j'ai rayé ma voiture or je suis formel je suis seul a conduire mon véhicule et c'est le premier constat que je fais depuis 12 ans. l'assureur refuse de rembourser la réparation au garage. que dois-je faire cordialement

Si l'expert n'est pas d'accord avec votre version des faits, que je ne remet nullement en cause, je ne vous cache pas qu'il va être difficile d'obtenir une indemnisation.

En effet, il faudrait tenter une procédure judiciaire afin de faire réaliser une "expertise judiciaire": Si cette expertise vous donne raison, alors elle aura beaucoup plus de poids face à un juge et ce dernier pourra alors condamner l'assurance à vous indemniser.

Si le dommage subi par votre véhicule est important, n'hésitez pas à prendre un avocat et à tenter la procédure. Si au contraire, le préjudice est léger, je ne vous cache pas qu'une assignation en justice ne sera pas bénéfique.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre réponse rapide, mais qui me décourage. le montant de la réparation est de l'ordre de 1000?, je ne comprends pas pourquoi etant assuré tout risque cela pose un probleme. pensez vous que j'ai intérêt a régler la facture, arreter la procedure et changer d'assureur  
merci  
cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

le montant de la réparation est de l'ordre de 1000?, je ne comprends pas pourquoi etant assuré tout risque cela pose un probleme. pensez vous que j'ai intérêt a régler la facture, arreter la procedure et changer d'assureur

Disons que contrairement à une croyance, l'assurance "tous risques" ne couvre pas les dommages causés par l'assuré lui même. Elle intervient si un tiers non identifié vous cause un préjudice. Contrairement à une assurance "responsabilité civile tiers", elle couvre l'incendie, le bris de glace etc mais pas les dommages causés à l'assuré lui même.

Effectivement, à votre place, je changerais d'assureur. Cela ne vaut pas la peine d'aller en justice pour montant si peu

élevé. Évidemment, cet avis est très subjectif, certaines personnes n'hésitent pas à saisir le juge pour un montant moins élevé encore, mais très honnêtement, cela n'en vaut pas la peine.

Très cordialement.